

NOTICE D'INFORMATIONS

PARCOURS SPECIFIQUE POUR LES AIDES SOIGNANTS EXPERIMENTES

Rentrée d'Avril 2024

Direction des IFPM du GHT Ile-de-France Sud

Page 2/1

Date de creation :

Nadia PECQUENARD Responsable de la gestion documentaire IFPM:

Date d'application:

Ce parcours spécifique est destiné à des aides-soignants salariés expérimentés dont le but est de leur permettre de bénéficier d'une dispense totale et automatique de la 1ère année de formation en soins infirmiers.

Aussi, les candidats AS qui répondent aux conditions requises ci-dessous doivent dès à présent informer leur encadrement de leur volonté de s'inscrire dans ce parcours s'ils réussissent la sélection FPC ou s'ils sont en situation de report de la sélection FPC.

En effet, l'établissement de santé doit s'engager dans le processus de validation de l'admission au parcours spécifique. Sous conditions, il pourra accueillir le candidat pour le stage prévu dans le parcours spécifique.

D'autre part, l'établissement de santé qui finance la formation devra désigner un infirmier tuteur en charge de l'accompagnement de l'agent durant les 27 mois de formation qui se dérouleront en deux temps : 3 mois de parcours spécifique puis 24 mois de scolarité.

Prérequis pour intégrer le parcours spécifique pour les aides-soignants expérimentés :

- Etre volontaire pour intégrer le parcours de formation
- Disposer d'une expérience professionnelle en qualité d'aide-soignant d'au moins trois ans à temps plein sur la période des cinq dernières années à la date de sélection, dans des conditions d'exercices variées
- Avoir été sélectionné par la voie de la formation professionnelle continue (FPC) sur l'année N ou N-1
- Être spécifiquement retenus et financés par leur employeur pour suivre ce parcours

ETAPE 1 : Evaluation des acquisitions au regard de l'expérience professionnelle

L'aptitude à suivre le parcours spécifique est déterminée au travers du *Livret de positionnement phase 1* et d'un entretien avec le cadre de santé infirmier en charge de l'évaluation annuelle du candidat, et d'un cadre de santé infirmier formateur référent de l'IFSI.

Les étapes sont les suivantes :

- 1. Le candidat doit renseigner le Livret de positionnement phase 1 mis à disposition au moins 15 jours avant l'entretien. Ce livret permet le repérage des compétences acquises et des compétences à développer au cours de ce parcours spécifique. L'AS devra y renseigner son parcours professionnel et de formation et s'autoévaluer sur les attendus de fin de 1e année de formation en soins infirmiers en lien avec les compétences 1, 2, 4, 5, 7 3 du référentiel infirmier. Le livret de positionnement est envoyé par mail au candidat dès réception de son dossier d'inscription.
- Le candidat doit remettre le livret à l'IFSI, 3 jours au moins avant l'entretien de la phase 1 avec le cadre de santé infirmier en charge de l'évaluation annuelle du candidat et le cadre de santé infirmier formateur de l'IFSI.
 Remise en présentiel le 4 mars 2024 à 13h30 lors du temps de présentation du parcours aux candidats.
- 3. L'entretien, d'une durée de 1 heure, est centré sur des situations concrètes, des exemples précis illustrant l'expérience professionnelle de l'aide-soignant pour expliciter son autoévaluation : il s'agit de déterminer si le candidat a acquis les bases suffisantes sur les 5 compétences ciblées et a le potentiel nécessaire pour intégrer le parcours spécifique au travers de son expérience professionnelle. Lors de l'entretien, le candidat avec le cadre de santé infirmier et le cadre de santé infirmier formateur renseignent la partie « repérage des éléments acquis au regard des compétences ciblées (1, 2, 4, 5, 7) dans le parcours spécifique.
- 4. Si les éléments des compétences et des prérequis ciblés sont considérés par les deux évaluateurs comme étant acquis, l'aide-soignant peut intégrer le parcours de formation spécifique aide-soignant, sous réserve de la signature conjointe de la Lettre d'engagement par le candidat et l'établissement de santé accompagnateur

Dans le cas contraire, le candidat conserve le bénéfice de la sélection FPC et peut intégrer la 1e année de formation en soins infirmiers.

ETAPE 2: Formation de 3 mois

La durée de la formation est de 12 semaines ou 420 heures. Toutes les informations concernant les modalités pédagogiques, les objectifs, le programme détaillé de la formation, les conditions de validation sont consultables sur le site internet :

https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2012/12-01/ste 20120001 0100 0083.pdf

ETAPE 3 : Evaluation des acquisitions à l'issue de la formation

La validation du parcours est évaluée au travers du *livret de positionnement phase 2* et d'un entretien avec l'infirmier tuteur et le cadre de santé infirmier formateur de l'IFSI.

Les étapes sont les suivantes :

- 1- Le candidat doit renseigner le Livret de positionnement phase 2 au moins 10 jours avant l'entretien. Ce livret permet de préparer le bilan des acquis suite à la formation suivie (points forts, points à améliorer) et de renseigner les situations retenues pour les 5 compétences ciblées dans le projet.
- 2- Un entretien est ensuite réalisé avec l'infirmier tuteur et le cadre de santé infirmier formateur référent de l'IFSI sur la base du livret. L'infirmier tuteur et le cadre de santé infirmier formateur référent de l'IFSI renseignent la partie « évaluation » de chaque compétence.
 À la fin de l'entretien, l'infirmier tuteur et le cadre de santé infirmier formateur référent de l'IFSI réalisent une synthèse orale du bilan de l'entretien en recherchant un consensus avec le candidat.

A l'issue du parcours, l'étudiant doit avoir acquis le niveau attendu pour un étudiant en soins infirmiers de fin de 1ère année

Si le candidat ne valide pas l'ensemble des éléments des compétences ciblées au cours de la formation, le parcours de formation spécifique n'est pas validé, une attestation de participation au parcours spécifique de formation est délivrée, le candidat est orienté vers une entrée directe en 1e année de formation en soins infirmiers conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier, le candidat conserve le bénéfice de la sélection FPC. Cette attestation de participation ne permettra aucune dispense d'enseignement dans la formation en soins infirmiers par la suite et aucune possibilité de réaliser des actes de soins relevant du rôle sur prescription de l'infirmier diplômé d'État (IDE) pour l'aide-soignant concerné dans son exercice professionnel.

Si l'ensemble des éléments des compétences ciblées est considéré par les deux évaluateurs comme étant acquis, <u>le parcours de formation spécifique est validé</u> et l'attestation de validation est remise au candidat et à l'établissement employeur.

A ANTICIPER POUR LA RENTREE EN FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET POUR L'ENTREE EN PSASE

En vertu de l'article 91 de l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux modifié par l'arrêté du 10 juin 2021, l'admission définitive est subordonnée :

- a) à la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.
- b) à la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Nous demandons aux futurs étudiants d'être particulièrement attentifs à la vaccination contre l'hépatite B. Le candidat qui ne fournirait pas ces documents, pourrait ne pas être accepté en formation et perdrait le bénéfice des épreuves de sélection.

Aussi, nous vous conseillons de vous assurer de ces conditions dès le résultat de votre admission.

CALENDRIER:

L'organisation du parcours spécifique tient compte des dates de la rentrée en formation en septembre 2024. La formation est prévue du **2 avril 2024 au 05 Juillet 2024.**

La présence sur l'ensemble de la formation est obligatoire.

<u>Lieu de dispense de la formation « parcours spécifique »</u> : Institut des formations paramédicales du Centre Hospitalier Sud Francilien, 2 rue Pierre Fontaine 91000 Evry-Courcouronnes

Pour faciliter l'organisation sur le territoire, le parcours spécifique théorique peut être effectué dans l'IFSI où l'aidesoignant a effectué la sélection FPC ou dans un autre IFSI du groupement universitaire engagé dans le dispositif. Afin d'assurer la qualité de la formation et l'optimisation des ressources, il est possible qu'un regroupement des candidats soit organisé sur un seul site, si le nombre de candidats sur chaque site est insuffisant. Néanmoins, l'aidesoignant pourra, s'il le souhaite, suivre la formation en 2ème année dans l'IFSI dans lequel il a validé les épreuves FPC ou dans l'IFSI de son 2ème choix, s'il en a effectué un.

Affichage des résultats FPC	12 février 2024
Confirmation des candidats auprès des IFSI	Au plus tard 5 jours ouvrés après les résultats Donc au plus tard le 19 février 2024
Date limite d'envoi du dossier d'inscription à la formation Parcours spécifique	Vendredi 23 février 2024
Remise du livre de positionnement à l'IFSI et des convocations pour l'entretien d'admission de l'étape 1	Le lundi 04 mars 2024 de 13h30 à 17h
Etape 1 Entretien de positionnement (candidat + cadre de santé infirmier+ cadre formateur) ⇔Phase 1	Du lundi 18 au vendredi 22 mars 2024
Transmission des résultats du parcours spécifique	Lundi 25 mars 2024
Etape 2 Formation de 420heures	Du mardi 02 avril 2024 au 05 Juillet 2024
Etape 3 Entretien de validation de la formation (candidat + infirmier tuteur +cadre formateur) ⇔ Phase 2	Du lundi 08 juillet 2024 au vendredi 12 juillet 2024
Transmission des résultats	Au plus tard le 19 juillet 2024
Confirmation des candidats auprès des IFSI pour l'entrée en 2ème année	Au plus tard le 26 juillet 2024

COÛTS FINANCIERS DE LA FORMATION TARIFS 2024 (sous réserve de modifications) :

La formation en Institut de Formation a un coût annuel, à savoir :

- Droit annuel d'inscription : 170 €

- Frais de formation (financement employeurs) : 2 250 €

- L'inscription à l'Université Paris Saclay est obligatoire pour intégrer le parcours spécifique pour les aides-soignants expérimentés. Les informations seront transmises le 04 mars 2024 lors du temps d'échange.

Tâches à réaliser dès réception de ce dossier

Afin de finaliser votre inscription, vous devez effectuer les opérations suivantes dès réception de ce courrier :

→ Créez une adresse email avec www.gmail.com

Vous respectez le format suivant : nomdenaissanceprenomifsi24@gmail.com

Exemple: dupontmarieifsi24@gmail.com

Cette adresse sera le seul moyen de communication avec l'institut.

→ Envoyez un courriel de confirmation depuis votre compte Gmail à votre secrétaire de promotion : gaelle.roland@chsf.fr

Si votre adresse est conforme et votre inscription acquittée, vous recevrez un courriel vous indiquant votre identifiant et mot de passe d'accès à votre environnement numérique de travail (ENT). Le courriel est émis par support@ifpm-sudfrancilien.fr, vérifiez régulièrement vos spams.

→ Effectuez votre première connexion sur votre ENT

Vous changez votre mot de passe comme il vous l'est demandé. En cas de difficulté de connexion, contactez support@ifpm-sudfrancilien.fr .

→ Afin d'apprendre à utiliser votre ENT

Un espace <u>« J'apprends à me servir de la plateforme et des outils numériques »</u> est à votre disposition. En cas de difficulté à la prise en main de l'ENT, contactez : <u>anne.sougne@chsf.fr</u>

Les étudiants/ élèves s'engagent à tenir à jour les données administratives les concernant (adresse, téléphone, mail, etc...). L'IFPM décline toute responsabilité en cas d'envoi d'un courrier à une adresse non actualisée par l'étudiant/élève, celui-ci ne pourra opposer aucun recours à ce sujet.

Il n'y a aucune place de stationnement prévue pour les apprenants. Merci de privilégier le covoiturage ou les transports en commun.

Des cours universitaires seront en ligne sur votre ENT via MOODLE. Vous devez prévoir un équipement informatique individuel (ordinateur) et une connexion internet afin de suivre la formation.

CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP

Une personne en situation de handicap peut bénéficier d'aménagements pendant la formation dès qu'elle aura fourni un certificat médical prescrivant précisément ces aménagements.

L'équipe pédagogique et administrative reste à votre disposition pour répondre à vos questions et nous vous souhaitons d'ores et déjà la bienvenue au sein de notre institut.



FICHE D'INSCRIPTION

PARCOURS SPECIFIQUE POUR LES AIDES SOIGNANTS EXPERIMENTES

Rentrée d'Avril 2024

Page	2/3

Date de creation :

Nadia PECQUENARD Responsable de la gestion documentaire IFPM:

Date d'application :

Direction des IFPM du

GHT Ile-de-France Sud

DEPÔT A L'INSTITUT DE FORMATION - 2 rue Pierre Fontaine - 91000 Evry-Courcouronnes **Ou**

ENVOI PAR COURRIER - IFPM du GHT lle-de-France Sud - 40 avenue Serge Dassault - 91106 Corbeil-Essonnes cedex

(Le cachet de la poste faisant foi)

Date limite d'envoi du dossier Vendredi 23 Février 2024

PHOTO (à agrafer) <u>Droit annuel d'inscription à régler :</u>

170 €uros

IDENTITE DU CANDIDAT

NOM de naissance :
Prénom :
NOM marital :
Pote to action and
Date de naissance : /
Lieu de naissance :
Département de naissance :
Pays de naissance :
Adresse postale :
Code postal :
Ville:
Téléphone : / / /
Mail:

NOM de naissance :
Prénom :
Lien de parenté :
Téléphone : / / /

RESILIATION

En cas de désistement, aucun règlement des frais d'inscription ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

Je déclare avoir pris connaissance que les informations recueillies sur ce dossier font l'objet d'un traitement informatisé.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, je dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données du fichier qui me concerne, droit que je peux exercer auprès de l'Institut des Formations Paramédicales du Centre Hospitalier Sud Francilien.

Signature:



DOCUMENTS A JOINDRE IMPERATIVEMENT

(cadre réservé à l'administration)

Photo d'identité agrafée
Photocopie couleur recto / verso de la pièce d'identité ou titre de séjour (valide pour toute la durée de la formation)
Curriculum vitae (CV)
Lettre de motivation manuscrite
l □ Photocopie du diplôme d'aide-soignant
I ☐ Attestation de validation de la sélection Formation Professionnelle continue sur l'année N ou N-1
Attestation(s) de formation(s) suivie(s) dans le cadre de la formation continue
: ☐ Lettre d'engagement de parcours spécifique Aide-soignant (document en annexe 1 à renseigner)
Attestation de financement de la formation par l'employeur (document en annexe 2 à renseigner)
Fiche de renseignement du cadre du service dans lequel exerce le candidat (document en annexe 3 à renseigner)
I ☐ Fiche de renseignements administratifs (document en annexe 4 à renseigner)
Attestation de(s) l'employeur(s) attestant d'une durée d'exercice professionnel en tant qu'aide-soignant d'au moins 3 ans à temps plein sur les 5 dernières années <i>(document en annexe 5 à renseigner)</i>
Formulaire de consentement pour la gestion des données personnelles <i>(document en annexe 6 à renseigner)</i>
: I □ L'autorisation d'utilisation de droit à l'image à titre gracieux (document en annexe 7 à renseigner)
Certificat médical établi par un médecin agrée <i>(à fournir au plus tard le 2 avril 2024)</i>
: I ☐ Certificat médical établi par un médecin traitant <i>(à fournir avant le départ en stage)</i>
l : □ Règlement du droit annuel d'inscription 170 € <u>uniquement par chèque à l'ordre de</u> : « Régie IFSI CH Sud Francilien »
: I □ 3 timbres autocollants (tarif en vigueur)
I ☐ Attestation de Formation aux gestes et soins d'urgence Niveau 2 en cours de validité
Notification d'avis d'aménagement(s) de la formation (dans le cadre d'une situation de handicap)

POLE MANAGEMENT

Direction des IFPM du GHT lle-de-France Sud

IFSI - IFMEM - IFAS - IFAP - Formation Continue

Marie-Paule SAULI

Directrice de l'Institut des Formations Paramédicales du Sud Francilien - GHT Ile-de-France Sud

Séloua LAOUARI

Adjointe à la Directrice de l'Institut des Formations Paramédicales du Sud Francilien - GHT Ile-de-France Sud

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 91 07508 91 auprès du préfet de la région d'Ile-de-France

Institut des Formations Paramédicales du GHT Ile-de-France Sud

Téléphone : 01.61.69.66.15 Mail : ifsi@chsf.fr Site internet : www.chsf.fr

Adresse physique :

2 rue Pierre Fontaine - 91000 EVRY

Adresse postale:

40 avenue Serge Dassault - 91106 CORBEIL-ESSONNES Cedex

N° FINESS : 910002773







POLE MANAGEMENT

Direction de l'Institut des Formations Paramédicales

IFSI-IFMEM-IFAS-IFAP-Formation continue

Marie-Paule SAULI

Directrice de l'Institut des Formations Paramédicales

ANNEXE 1

Seloua LAOUARI

Adjointe à la Directrice

Mail: ifsi@chsf.fr							
Standard: 01.61.69.66.15							
	Site internet : www.chsf.fr/instituts-de- formations						
www.ch-arpajon.fr							
Lettre d	l'engagement – Parcours s _l	pécifique aide-soignant					
Je soussigné-e,	(<i>NC</i> pis de l'arrêté du 31 juillet 2009 rel	M et Prénom du candidat), répondant aux atif au Diplôme d'Etat d'Infirmier :					
• Demande à bénéficier de la disp expérience et de mes compétences ac	_	mation en soins infirmiers, en raison de mon t.					
	par l'infirmier tuteur et le référe	ne proposé (formation théorique et pratique, ent cadre formateur en IFSI) et à intégrer la atoire.					
Salarié-e de l'établissement de santé,	, (NOM de l'établissement),						
Représenté-e par (NOM du représent	tant légal),						
En termes de contribution au pro	jet, l'établissement de santé em	ployeur de (NOM et Prénom du candidat),					
		un infirmier tuteur en charge de					
L'accompagnement durant les 27 ma							
puis 24 mois de scolarité.	ois de formation qui se derouieront	en deux temps : 3 mois de phase préparatoire					
puis 24 mois de scolarité.							
	Nom du tuteur	Coordonnées Tél:					
puis 24 mois de scolarité.		Coordonnées					
puis 24 mois de scolarité. Service d'accueil En tant que partenaire du projet, (NC	Nom du tuteur OM de l'établissement de santé),	Coordonnées Tél: Mail:					
puis 24 mois de scolarité. Service d'accueil En tant que partenaire du projet, (NC	Nom du tuteur OM de l'établissement de santé),	Coordonnées Tél :					
puis 24 mois de scolarité. Service d'accueil En tant que partenaire du projet, (NC 5 semaines (séquence 5) en respectat de formation.	Nom du tuteur OM de l'établissement de santé), nt les conditions précisées dans le l s spécifique, il est conservé le béne	Coordonnées Tél: Mail: .pourra également l'accueillir pour le stage de ivret de positionnement du parcours spécifique éfice de la sélection par la voie professionnelle					

Date et signature :

Date et signature :







POLE MANAGEMENT

Direction de l'Institut des Formations Paramédicales

IFSI-IFMEM-IFAS-IFAP-Formation continue

Marie-Paule SAULI

Directrice de l'Institut des Formations Paramédicales

ANNEXE 2

Seloua LAOUARI

Adjointe à la Directrice

CH Sud Francilien – CH Arpajon :

Mail: ifsi@chsf.fr

Standard: 01.61.69.66.15

Site internet : www.chsf.fr/instituts-de- formations

www.ch-arpajon.fr

Attestation de financement de la formation par l'employeur

Je souss	igné,						, en	qualité	de
		atteste q	ue le coû	t de la	for	mation «	« Parc	ours spéci	fique
pour les	aides-soignants	expérimentés	» sera	pris	en	charge	par	l'établisse	ment
			dans le	cadre	de la	ı promot	ion pr	ofessionnel	lle.
Certificat	établi pour faire e	t valoir ce que d	de droit.						
			A	١					
				e:					

Signature et tampon







POI	F	м	Δħ	JΔ	GE	м	FNT

Direction de l'Institut des Formations Paramédicales

IFSI-IFMEM-IFAS-IFAP-Formation continue

Marie-Paule SAULI

Directrice de l'Institut des Formations Paramédicales

ANNEXE 3

Seloua LAOUARI

Adjointe à la Directrice

CH Sud Francilien - CH Arpajon:

Mail: ifsi@chsf.fr

Standard: 01.61.69.66.15

Site internet: www.chsf.fr/instituts-de-formations

www.ch-arpajon.fr

Coordonnées du cadre du service*

(dans lequel le candidat exerce)

A renseigner obligatoirement

Etablissement	
Nom	
Prénom	
Service	
Téléphone	
Adresse mail	

^{*} Le cadre sera sollicité pour participer à l'entretien de phase 1 qui validera l'entrée dans la formation des 3 mois.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

\F0

Direction des IFPM du GHT Ile-de-France Sud

ES/IFPM/ADM/052/B

PARCOURS SPECIFIQUE POUR LES AIDES SOIGNANTS EXPERIMENTES

Rentrée d'Avril 2024

Page 1/2

Date de creation : 24/10/2019

Nadia PECQUENARD Responsable de la gestion documentaire IFPM : 24/10/2019

Date d'application: 24/10/2019

ANNEXE 4

NOM de naissance :		NOM d'usage	:	
Prénom(s) :		Date de naissa	ance :	
Adresse courante durant votre formation :				
Téléphone domicile :	Télépho	ne portable :		
Votre numéro de Sécurité Sociale :				
Personne à prévenir en cas d'urgence :	T (1()	_		
NOM:	Téléphon	e :		
Titulaire du permis de conduire :		oui	□ non	en cours
Possédez-vous un véhicule :		non oui – Immatric	ulation :	



PARCOURS SPECIFIQUE POUR LES AIDES SOIGNANTS EXPERIMENTES

Direction des IFPM du GHT lle-de-France Sud

ES/IFPM/ADM/149/A

RELEVE D'HEURES
JUSTIFIANT

3 ANS D'EXERCICE A TEMPS PLEIN DANS LES 5 DERNIERES ANNEES (4851 Hr)

Page 10/17

Date de creation : 24/02/2021

Nadia PECQUENARD Responsable de la gestion documentaire IFPM: 24/02/2021

Date d'application : 02/03/2021

ANNEXE 5

CANDIDAT

NOM de naissance :
Prénom :
NOM marital:

FONCTION	ETABLISSEMENT	DA DU	ATE AU	Nbre DE JOUR	Nbre DE MOIS	Nbre D'HEURES

FONCTION	ETABLISSEMENT	DA DU	ATE AU	Nbre DE JOUR	Nbre DE MOIS	Nbre D'HEURES
			TOTAL D	'HEURES		



Formulaire de consentement pour la gestion des Données personnelles

Direction de l'IFPM du GH Ile-de-France Su

ES/IFPM/ADM/214/

MAJ le 25/10/2 Page 12/

Date d'application : 25/10/2023

Date de creation : 25/10/2023

Nadia PECQUENARD Responsable de la gestion documentaire IFPM: 25/10/2023

ANNEXE 6

Je soussigné(e)	, né(e) le	, résidant à
(Adresse)		
Donne par la présente mon consentement à l'IFPM du de mes données personnelles conformément à la confidentialité de l'IFPM¹.	•	
Je consens à ce que mes données personnelles soient co - Gestion des inscriptions et de la scolarité - Communication entre l'apprenant et l'IFPM - Facturation - Certification et diplôme d'état - Données statistiques	ollectées et traitées par l'IFPM	l aux fins suivantes :
Je comprends que mes données personnelles peuver nécessaire à la réalisation de ces finalités, conformo confidentialité de l'IFPM.		
Je consens également à ce que mes données pers nécessaire à l'atteinte des finalités susmentionnées et l'IFPM.		
Je reconnais avoir été informé(e) de mes droits en ve Données (RGPD) de l'Union européenne ² , y compris le limitation du traitement et de portabilité des do consentement à tout moment en notifiant l'IFPM par é	droit d'accès, de rectification nnées. Je comprends que	, de suppression, de
Je certifie que les informations que j'ai fournies sont ex	xactes et complètes.	
Fait à le		
Signature avec la mention « <i>Lu et approuvé</i> » :		

Le refus de consentement implique l'impossibilité d'être inscrit en formation à l'IFPM.

¹ https://www.chsf.fr/formation/instituts-de-formations/qualite-instituts-de-formation/

² Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données



Centre Hospitalier ud Francilien	AUTORISATION	Direction des IFPM du GHT Ile-de-France Sud ES/IFPM/ADM/030/A
ARPAJON	D'UTILISATION DE DROIT A L'IMAGE A TITRE GRACIEUX	
* îledeFrance		Page 1/1
Date de creation : 19/09/2019	Nadia PECQUENARD Responsable de la gestion documentaire IFPM : 19/09/2019	Date d'application : 23/09/2019

★ île de France		
Date de creation : 19/09/2019	Nadia PECQUENARD Responsable de la gestion documentaire IFPM : 19/09/2019	Page 1 Date d'application : 23/09/2019
PERSONNE FIGUR	ANT SUR LE FILM / LA PHOTOGRAPHIE / L'ENREGISTREMENT :	1
NOM:	PRENOM:	7
ADRESSE (N°/RU	E):	Ħ
CODE POSTAL :	VILLE:	
ELEVE/ETUDIAN	FORMATION:	
PROFESSIONNE	DES INSTITUTS DE FORMATION :	
A REMPLIR PAR L	E REPRÉSENTANT LÉGAL SI LA PERSONNE MENTIONNÉE CI-DESSUS ES	T MINEURE :
NOM:	PRENOM:	
ADRESSE (N°/RU	E) :	
CODE POSTAL :	VILLE :	j
représentant, prise Date et lieu :	es/réalisées dans le contexte suivant : - à compter de la rentrée scolaire, en septembre de cha - aux Instituts de Formation du CHSF et les lieux liés au pédagogiques.	que année ; x activités
Objet et utilisation	 activités pédagogiques, gestion administrative de la sor des Instituts de Formation du CHSF promouvant leurs for professions sanitaires en lien avec le projet pédagogique 	ormations et les
du CHSF, sur supp particulier sur les s Les Instituts de for l'exclusion d'un us La présente autori formalisée par l'un Les légendes ou c	e exclusivement sur une diffusion par ou sous le contrôle direct des port papier (plaquette, brochure d'information, affiche) ou dématéria sites du CHSF et réseaux sociaux. mation du CHSF pourront faire tout usage des œuvres², dans les li age publicitaire (entendu comme une diffusion nécessitant l'achat de sation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de	s Instituts de Formation alisé, via Internet et en imites précitées et à d'espace publicitaire). temps sauf demande
Fait à	Le contractant / le rep	présentant légal,
Le	Signature avec la mention	« Lu et approuvé » :

 $^{^1}$ Représentation des Instituts de Formation du CHSF : congrès, journées d'échanges, \dots 2 Œuvres : photographie(s), film(s) et ou enregistrement(s)



CERTIFICAT MÉDICAL ETABLI PAR UN <u>MEDECIN AGREE</u> POUR L'ADMISSION EN INSTITUT DE FORMATION PARAMEDICAL

Le médecin agréé juge de l'opportunité ou avis complémentaires pour déterminer sa décision médicale.

Je soussigné, docteur		
Médecin agréé par la préfectu	re du département	
Exerçant à		
Certifie que		
M		
Né(e) le		
Demeurant à		
Présente les aptitudes physiq	ues et psychologiques nécessaires à l'	exercice de la profession de :
☐ Aide-Soignant	☐ Auxiliaire de Puériculture	☐ Infirmier
	Fait le à	
	Signature et cachet du pra	ticien

Lien pour obtenir la liste des médecins agréés de votre département :

http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Liste-des-medecins-agrees



CERTIFICAT MÉDICAL ETABLI PAR VOTRE <u>MEDECIN TRAITANT</u> POUR L'ADMISSION EN INSTITUT DE FORMATION PARAMEDICAL

Je soussigné (e), docteur		
Atteste que M		
Né(e) le		
Répond aux obligations vaccinales	des professionnels	s de santé
□ OUI	□ NON	
Est apte physiquement et psycholosoit la structure.	ogiquement à effecti	uer les stages en lien avec son projet de formation, quel que
□ OUI	□ NON	
Ren	nis en mains propre	s à l'intéressé(e) pour faire valoir ce que de droit
Fait le :		Signature et cachet du praticien
A :		